



ZA les Chauffours
BP 1032
62710 Courrières
Email : fmdformation@orange.fr
Site : fmd-formation.fr
Tél : 03.91.83.33.68

Référence : D411

Date d'application :
07/06/2022

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R486 PEMP Initial et complément de formation adapté aux PEMP et travaux en hauteur + port du harnais

Objectifs :

- Maîtriser et/ou actualiser les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité des PEMP de la catégorie et/ou des catégories concernée(s).
- Obtenir le certificat à la conduite en sécurité (CACES®) des PEMP de(s) catégorie(s) concernée(s).

Public :

Toute personne âgée de 18 ans amenée à utiliser une PEMP.

Pré-requis et Aptitude :

La personne doit être reconnue apte par la médecine du travail.

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Méthodes pédagogiques :

Méthode essentiellement active basée sur la participation des participants. Pédagogie alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques pour un maximum d'efficacité.

Compétences : Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

Durée : 2 Jours (soit 14 Heures)

Délai d'accès : Délai d'accès sous dix jours.

Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées. Nous n'avons pas de PEMP adaptées à certain handicap.

Nombre minimum et maximum de stagiaires par session : de 3 à 6

Infrastructures et moyens matériels :

Infrastructures et des moyens matériels permettant les conditions réelles de travail.

Tarifs : Voir le devis et les conditions générales de vente

Programme :

Formation théorique :

- La réglementation
- La classification et la technologie des PEMP
- Les caractéristiques de chaque PEMP
- Principaux types de PEMP. Catégories de CACES®
- Cat A : PEMP des types 1 et 3 à élévation verticale
- Cat B : PEMP des types 1 et 3 à élévation multidirectionnelle
- Cat C : Conduite hors-production PEMP
- Règles de conduite, circulation et stationnement
- La distance de sécurité avec les conducteurs électriques
- Les organes de sécurité et vérifications à effectuer
- Les consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

Formation pratique :

- La vérification de l'adéquation de la plate-forme élévatrice
- Le contrôle du bon fonctionnement de la PEMP
- Le positionnement de la PEMP et déplacements
- La conduite et la circulation (plate-forme de travail en élévation)
- La réalisation des manœuvres de secours et réaction face à un signal d'alerte
- Conduite et manœuvre : accès et descente en sécurité. Adéquation, circulation, positionnement, déplacement des PEMP, manœuvre de secours, communication, stationnement et arrêt en sécurité, chargement - déchargement sur porte-engin

Port du harnais :

La vérification du matériel

- Les principales causes d'usure ou de rupture des structures.
- Rendre compte des anomalies et prendre les mesures pour remédier aux situations dangereuses.
- Règles d'entretien et de stockage

Pratique :

- Lecture du plan de montage et préparation de la zone de Montage.
- Présentation et découverte et conditions d'utilisation du harnais.
- Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI et exploitation des fiches de données du fabricant.
- Réglage du harnais.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur, paper board, films, ...

Supports remis aux participants : Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide-mémoire de la formation. (Livret R486 PEMP, MEMO FORMA)

Modalités d'évaluation : Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire en cours et à la fin de la formation.

Méthodes d'évaluation : Test théorique et test pratique. Selon le référentiel de la CNAMTS.

Validation : Le C.A.C.E.S® (d'une validité : de 5 ans).

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des PEMP de la catégorie concernée. Si résultat positif.

Formalisation à l'issue de la formation : attestation de fin de formation, délivrance (si positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des PEMP de la et/ou les catégorie(s) concernée(s) et une attestation avec les préconisations + certificat de réalisation.

Résultats obtenus en 2021 : Le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation est de 95%.